



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 12 février 2015

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre,
Christine Lemmens, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol (à partir du point 3), Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Michèle Laemont, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale

Excusés : **Marcel Van Langenhove**, échevin, **Alain Stubbe, Cynthia Kiss, Bert Vannieuwenhuyse**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.
Le président propose de traiter les points 9 à 15 inclus de l'ordre du jour après le point 1.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 22/01/2015 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Fraction de la dotation communale à la zone des pompiers : approbation : le bourgmestre Vansteenkiste commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Approbation de la convention de gestion avec le fermier dans le cadre de la lutte contre l'érosion – Rassel (partie du lot A 751b et A 750g) : l'échevin Carpriau commente ce point. Wies Herpol intègre la séance.
Conformément à l'art. 27§1^{er}, 1° du décret communal, l'échevine Van der Straeten ne prend pas part aux délibérations ni au vote. Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Travaux de voirie et d'égouttage : Rue E. Van Elewijck + Val Joli (réf. VMM B215101) et Rue P. Remeker (réf. VMM B215048) – Approbation de l'ajustement du dossier de subvention (subvention VMM – premier trimestre 2015) + approbation des dépenses

complémentaires du projet : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

5. Travaux d'adaptation pour les systèmes d'alarmes anti-intrusion et incendie des différents bâtiments communaux – approbation du cahier des charges, estimation des coûts et modalités d'application : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Nettoyage des fenêtres des différents bâtiments communaux et du CPAS. Approbation du cahier des charges, estimation des coûts et modalités d'application : l'échevin Carpriau commente ce point. Sur proposition de Steve Goeman, un amendement est introduit concernant le nombre de nettoyages de l'intérieur et l'intervalle entre deux nettoyages. Après discussion, l'amendement est formulé comme suit : « Les vitres seront nettoyées 4 fois par an de l'extérieur et 2 fois par an de l'intérieur, à l'exception de la crèche, où les vitres doivent être nettoyées 4 fois par an de l'extérieur et de l'intérieur. ». Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.
Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Modification de lotissement – Bureau d'études MESO sprl, emplacement situé Bosch 136 – 138, connu au cadastre sous : 1^{re} division, section A, n° 306G, 306H et 303G – Approbation des voiries : le bourgmestre Vansteenkiste commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Demande de lotissement – emplacement situé Rue Is. Meyskens 181, connu au cadastre sous : 2^e division, section B, n° 414S6 – distance au sol : le bourgmestre Vansteenkiste commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. CPAS : compte 2013 : prise en connaissance : il en est pris connaissance.
10. CPAS : budget 2014 – exploitation et investissements – modification 1 : prise en connaissance : il en est pris connaissance.
11. CPAS : plan pluriannuel 2014-2019 : approbation : Armand Hermans, président du CPAS, commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. CPAS : budget 2015 : prise en connaissance : il en est pris connaissance.
13. Modification budgétaire n° 3 – 2014 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point. Sur proposition de Koen Weemaes, président de la commission en charge des finances, un amendement est introduit, à savoir : dans l'action 2.2.5.1, la mention « élaboration d'une vision en matière de communication » est ajoutée : approuvé À L'UNANIMITÉ.
Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Budget 2015 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point et attire l'attention sur une erreur à la page 115 concernant la charge des emprunts. Cette erreur sera rectifiée. Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Steve Goeman

Fait remarquer que trois fuites d'eau ont déjà été constatées dans la Rassel. Le bourgmestre répond que le réaménagement de la Rassel et des canalisations d'eau est prévu dans le budget. La

commune prendra elle-même en charge le coût du réaménagement des canalisations d'eau, en lieu et place d'IWVB.

Roberto Galluccio

Propose à nouveau, à présent que le budget est positif, de réduire les centimes additionnels et/ou les impôts communaux. Il estime qu'aucun investissement innovant n'est projeté.

Le bourgmestre répond que de nouveaux investissements sont bel et bien prévus, notamment le réaménagement de la Rassel, le parking du presbytère, la réfection du mur de l'église, etc.

La commune doit avoir une marge d'autofinancement positive.

L'échevin Jonckheere confirme que nous devons en effet constituer des réserves étant donné que nous ne savons pas quel sera à l'avenir le coût des pompiers et de la police. Or, ces contributions sont obligatoires. À cela s'ajoute l'appauvrissement de la population, qui engendrera une certaine réduction des revenus.

Jeannine Sarels

Demande pourquoi nous n'avons pas d'échevin de la culture qui organise des activités pour les seniors (repas, conférences, etc.).

Le bourgmestre répond qu'il est lui-même échevin de la culture. Pour le dîner de Noël, la politique de soins aux personnes âgées, etc., le service Loisirs et Bien-être et le CPAS collaborent. Le Centre de services local organise pour sa part de nombreuses activités spécialement destinées aux seniors.

Le dîner de Noël aura d'ailleurs lieu cette année.

Didier Noltincx

Demande si la commune de Wemmel est au courant du nombre de nouveaux emplois réservés aux Wemmelois dans le nouveau Colruyt.

Le bourgmestre répond que l'ouverture est prévue début 2016 et que la question sera posée à la direction.

Demande, dans le sillage de l'article publié dans le Wemmel Info au sujet du surveillant habilité, comment nous pourrions mieux protéger nos enfants à la sortie des écoles. Le bourgmestre répond qu'il sera peut-être procédé au recrutement d'un gardien de la paix supplémentaire.

VOTE À HUIS CLOS

16. Désignation du gestionnaire financier : ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention.
17. Procédure de sélection pour le recrutement du gestionnaire financier – réserve de recrutement : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 20 mars 2015.

Wemmel, le 17 février 2015

Par ordonnance :
La secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le président
(s) R. DE VISSCHER